

100 % des déchets confiés au SYVADEC sont recyclés
20 juillet 2021

MERCI !

Quel est le poids des déchets triés par les Corses en 2020 ?

A - Le poids d'1 tour Eiffel
B - Le poids de 5 tours Eiffel
C - Le poids de 8 tours Eiffel



Réponse C - BRAVO !



C'est un fait, de plus en plus de Corses trient quotidiennement.

En Corse, tous les emballages se trient, c'est simple.



f | t | i | syvadec.fr

Contact presse :

Catherine Vernaz, responsable communication

06.25.44.86.11

catherine.vernaz@syvadec.fr

LE TRI EN CORSE C'EST FACILE ET ACCESSIBLE À TOUS !

Le SYVADEC a lancé le 19 juillet 2021 sa campagne régionale annuelle de promotion du tri. Objectif : inciter les Corses à trier encore plus et mieux. En 2020, ils ont trié l'équivalent du poids de 8 tours Eiffel soit près de 85 000 t. Cependant, même si ces résultats sont encourageants, la marge de progression reste importante.

En effet, le tri est un outil indispensable pour réduire le volume des déchets à enfouir, préserver l'environnement en économisant les ressources naturelles, mais également pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation Européenne.

Conformément aux directives européennes, le SYVADEC s'est donné pour objectif d'accroître le tri des emballages, du verre et du papier pour parvenir à recycler 55 % des déchets ménagers à l'horizon 2025, puis 60 % en 2030 et 65 % en 2035.

Pour cela, le SYVADEC et les intercommunalités déploient de nombreuses actions en faveur du développement du tri sur l'ensemble du territoire, tout en garantissant la valorisation de 100 % des déchets triés.

LE TRI EN CORSE

Parmi les déchets issus de ce que nous achetons et consommons, beaucoup peuvent se recycler et se réutiliser. Augmenter le tri est aujourd'hui une priorité sur le plan collectif comme sur le plan individuel pour favoriser :

- la réduction de la poubelle quotidienne et donc du volume de déchets à enfouir ;
- la création de nouvelles activités économiques dans l'île ;
- la préservation des ressources naturelles ;
- les économies d'énergie et par conséquent une diminution du recours aux énergies fossiles.

En Corse, trier est accessible à tous

À travers toute l'île, il est possible de trier et ainsi réduire considérablement le contenu de sa poubelle grâce aux moyens mis à disposition par les intercommunalités et le SYVADEC :

- les poubelles jaunes, vertes et bleues de tri sélectif pour les emballages, le verre et le papier. **Depuis 2018, tous les emballages se trient en Corse**, y compris les films plastiques, les pots de yaourt et les barquettes : qu'ils soient en plastique, en carton ou en métal, ils peuvent tous être jetés dans la poubelle jaune ;
- les recycleries pour les objets encombrants ou les matières dangereuses ;
- les points de collecte des textiles pour le linge usagé ;
- les composteurs individuels de jardin et de balcon distribués gratuitement, les composteurs partagés installés dans toute la Corse et la collecte des biodéchets en porte à porte mise en place par certaines intercommunalités auprès des professionnels.

Le tri progresse en continu en Corse

En 2020, le taux de tri s'établit à 37,20 % soit 252 kg/habitant contre 36,62 % en 2019. Cela représente près de 85 000 tonnes, soit l'équivalent du poids de 8 tours Eiffel, réparties de la manière suivante :

- 24,1 % proviennent des dépôts faits dans les recycleries (textiles, encombrants, déchets dangereux) ;
- 11,5 % sont issus du tri sélectif ;
- 1,6 % sont des biodéchets compostés.

En Corse, seuls 2 emballages sur 10, 3 papiers sur 10 et 6 bouteilles de verre sur 10 sont triés.

Ainsi, la marge de progression reste importante puisque 68 % des ordures ménagères pourraient encore être triées en Corse.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

Une fois triés et collectés, 100 % des déchets confiés au SYVADEC sont valorisés

Les déchets collectés par les Communautés de communes sont regroupés dans les sites de préparation et de conditionnement du SYVADEC :

- **16 points de regroupement du tri répartis dans les recycleries** sur l'ensemble de la Corse,
- **3 centres de regroupement dédiés au tri** à Calvi, Corte et Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.

Ces sites permettent de rassembler les collectes sélectives des intercommunalités pour les acheminer vers les plateformes de conditionnement ou les expédier directement vers les plateformes de tri ou chez les repreneurs situés sur le continent. Ils sont ensuite transférés vers les usines de recyclage.

Comment sont recyclés ces déchets ?

Les déchets envoyés dans les usines de valorisation sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre ou le papier ;
- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les métaux ou textiles...

Chaque déchet est tracé, de sa réception jusqu'à son recyclage.

Les repreneurs et usines de valorisation en contrat avec le SYVADEC

<i>Types de déchets</i>	<i>Où vont-ils ?</i>	<i>Que deviennent-ils ?</i>
Acier	Il est repris par AM Environnement, qui fait du négoce et expédie les aciers vers différentes usines selon le cours de la matière. Par exemple : METALES DE NAVARRA Berrioplano et LYRSA Alava en Espagne, ARCELOR à Fos-sur-Mer, etc.	Matière première secondaire (bobines et tubes d'acier).
Aluminium	Il est repris par AM Environnement, qui fait du négoce et expédie l'aluminium vers différentes usines selon le cours de la matière. Par exemple : ALUMISEL Porrino et RECUPERCIONEZ PEREZ Madrid en Espagne, etc.	Matière première secondaire.
Petits aluminiums (bouchons, capsules...)	Ils sont recyclés par ALUNOVA RECYCLING (Allemagne), entreprise spécialisée dans le traitement des déchets légers en aluminium, qui fournit les usines de fabrication de produits en aluminium.	Matière première secondaire pour la fabrication de produits en aluminium.
Tétrapack	Ils sont repris par REVIPAC, qui les expédie à Lucart SPA en Italie, et sépare le papier de l'aluminium.	Matière première secondaire.
Cartons	Ils sont repris par REVIPAC, qui expédie les cartons chez Smurfit Kappa à Avignon et Smurfit à Saillat.	Matière première secondaire (rouleaux de carton recyclé) pour fournir ses propres usines de fabrication de papiers / cartons.

Plastiques des bouteilles et flacons	Ils sont repris par VALORPLAST, qui fait du négoce et expédie les plastiques vers différentes usines selon le cours de la matière. Par exemple : PLASTIPAK en Bourgogne, CPA comptoir des plastiques de l'Ain ou Eslavas Plastico en Espagne.	Matière première secondaire pour les usines de fabrication de bouteilles. Matière première secondaire pour le BTP.
Nouveaux plastiques (pots, films, barquettes)	Ils sont repris par Valorplast, qui choisit les usines d'expédition selon le négoce en cours.	Recyclés à 85 % pour la fabrication de nouveaux objets et transformés pour 15 % en combustibles solides de récupération (CSR) utilisés en cimenterie.
Verre	Il est acheminé vers l'usine de bouteille d'Ol Glasspack à Béziers.	Fondu et transformé en nouvelles bouteilles.
Papier	Il est racheté par PAPREC qui et le livre à ses usines, essentiellement en Espagne. Par exemple : Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa.	Nouveau papier.

Et les biodéchets collectés par les intercommunalités ?

Les déchets alimentaires collectés en porte à porte par les intercommunalités auprès des professionnels ou des ménages et les déchets verts déposés dans les recycleries du SYVADEC sont valorisés localement. Ils sont compostés sur les 2 plateformes publiques de compostage du SYVADEC à Corte et Viggianello, et sur des plateformes privées sous contrat avec le SYVADEC.

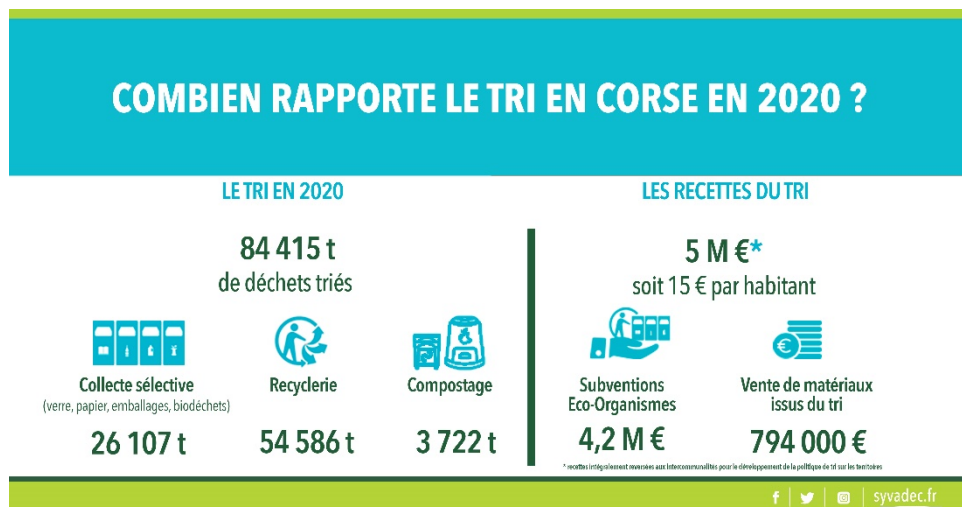
Le compost produit est ensuite revendu à des particuliers ou des professionnels.

COMBIEN RAPPORTE LE RECYCLAGE EN CORSE ?

En 2020, le recyclage a rapporté 5 M€, ce qui représente 15 € par habitant INSEE :

- 4,2 M€ [+ 10 % par rapport à 2019], proviennent des soutiens reversés par les éco-organismes dans le cadre de leur mission d'aide aux collectivités locales (cf. encadré ci-dessous) ;
- 794 000 € [- 50 % par rapport à 2019 ; les cours des matières premières ont été fortement impactés par la crise du Covid-19], sont issus de la vente des matières premières secondaires aux repreneurs pour la fabrication de nouveaux objets.

Ces recettes sont perçues par le SYVADEC, qui les reverse aux intercommunalités au prorata des tonnages valorisables collectés sur leur territoire. Cela permet de favoriser le développement de la politique du tri sur l'ensemble de l'île.



Les recettes provenant des éco-organismes

La réglementation européenne a institué la « responsabilité élargie du producteur » ou REP qui impose aux fabricants, importateurs ou distributeurs de certains produits (meubles, électroménager, textiles par exemple) de prendre en compte dans leur prix de vente, le coût d'élimination des déchets générés par ces produits. Une contribution, appelée « écotaxe » et supportée par le consommateur a ainsi été mise en place.

Elle est gérée par des sociétés de droit privé, agréées par l'Etat : les éco-organismes. Ils la reversent aux établissements publics pour financer le développement de la collecte sélective, du tri et du recyclage.

Pour la Corse, le SYVADEC a contractualisé avec les éco-organismes suivants : CITEO (pour les emballages, le papier, le carton et le verre), Écologic (pour les équipements électriques et électroniques), ÉcoMobilier (pour les meubles), ÉcoDDS (pour les déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants...), Recylum (pour les lampes), Screlec (pour les piles) et Refashion (pour les textiles).

ZOOM SUR LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION TRI 2021

L'édition 2021 de la campagne de promotion du tri du SYVADEC se décline du 19 juillet au 8 août dans la presse locale, en radio et en affichage sur les abris bus d'Ajaccio et de Bastia ainsi qu'en digital sur le site internet du SYVADEC et ses réseaux sociaux. Elle conserve le concept de communication engageante utilisé avec succès en 2020 et met en scène un déchet en gros plan pour attirer l'attention. Le QCM suscite la curiosité, et favorise l'interactivité avec l'utilisateur. Le message diffusé joue sur les normes sociales, il permet de s'identifier et de vouloir faire de même.

GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.

Le SYVADEC traite 88 % des déchets résiduels et la totalité des déchets recyclables de la Corse. Il couvre un bassin de population représentant 323 communes et 308 200 habitants.